

SEANCE DU 18 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 18 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Brantôme s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Monique RATINAUD, Maire en exercice.

Date de convocation : 11 juin 2009

Etaient présents : Mmes Monique RATINAUD, MM. Claude MARTINOT, François JEANNIOT, Fabienne THORNE, Cyrille LIENARD, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Yves ARLOT, Anne Marie CLAUZET, Michel CATINAUD, Pierre BOUFFIER, Philippe JUGE, Simon GELERNTER, Sébastien FARGES, Martial PEYROUNY

Etaient absents : (excusés) : MM. Raymond BOUCAUD, Jean Pascal RAINAUD, Marc CHASTENET DE GERY, Mme Virginie SIVAUULT, Cédric LAVAUD

Madame le Maire indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
Elle invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur François JEANNIOT a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur Marc CHASTENET DE GERY a donné pouvoir Madame Monique RATINAUD, Maire
Monsieur Raymond BOUCAUD a donné pouvoir à Monsieur Claude MARTINOT
Monsieur Cédric LAVAUD a donné pouvoir Madame Malaurie GOUT DISTINGUIN
Monsieur Jean-Pascal RAINAUD a donné pouvoir à Monsieur François JEANNIOT

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :
tarif de la location de la salle des fêtes pour la période du 4 au 17 juillet 2009 à Madame JOULIA pour
une exposition de peintures et sculptures.

Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur ce point.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour qui est le suivant :

I- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2009

II- Lecture des décisions

III- Finances : Budget du service « assainissement »

Rapporteur : Monsieur Cyrille LIENARD

1°) Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

1°) Tarif du droit de place des camping-cars

IV- Salle d'animation

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la salle d'animation

V- Questions diverses

- Fusion de la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP).

- Compte rendu annuel d'exploitation 2008 du service de l'Eau potable établi par la société fermière SOGEDO.
- Compte rendu annuel d'exploitation 2008 du service de l'assainissement établi par la société fermière SOGEDO.
- Travaux de dégagement du réseau souterrain qui passe sous le carrefour Angoulême-Thiviers prévus le samedi 20 juin 2009, par le comité départemental de spéléologie de Dordogne.
- Randonnée culturelle Brantôme Valeuil Bourdeilles prévue le samedi 20 juin 2009 à partir de 10 heures au jardin des Moines.
- Spectacle claquettes le samedi 20 juin 2009, à 21 heures, place d'Albret.
- Fête de la musique le dimanche 21 juin 2009 organisée par l'Association des commerçants.
- Conte musical organisé par le Conservatoire Départemental de dimanche 21 juin 2009 à 16 heures.

I- Approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2009.

Madame le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du procès verbal de la réunion du 28 mai 2009. Aucune n'ayant été formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II- Lecture des décisions.

- décision n° 09/05/17 du 13 mai 2009 décidant de retenir l'APAVE BP 241 à Périgueux, pour la visite de repérage de l'amiante au stade municipal ainsi que l'assistance technique pour la constitution du Dossier Technique Amiante pour un montant de 260 € HT. S'il est nécessaire de faire un prélèvement et une analyse le coût de la MOLP et de la META sera de 70 € HT.
- Décision n° 09/05/18 du 13 mai 2009 décidant de retenir l'entreprise Pierre JAUFFRET, 70 quai des Chartrons 33300 à Bordeaux, concernant la remise en état de propreté des trois courts de tennis de Brantôme, pour un montant de 7 900 € TTC.
- Décision n° 09/05/19 du 18 mai 2009 autorisant Madame le Maire à signer la convention avec Aquitaine Géométrie pour la mission « Etablissement d'un document d'arpentage et d'un plan de division en vue du projet de cession de terrains à intervenir entre la commune de Brantôme, Monsieur et Madame Cédric LAVAUD et la SCI de Vigonac » pour un montant de 650 € HT soit 777.40 € TTC.
- Décision n° 09/05/20 du 18 mai 2009 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n° 01.10 – fondations spéciales – avec l'entreprise SOLTECHNIC pour un montant de 445.06 € HT soit 532.29 € TTC.
- Décision n° 09/05/21 du 20 mai 2009 décidant de déposer sur un compte à terme deux placements d'un montant de 50 000 € pour une durée maximale de 12 mois au taux nominal en vigueur – les modalités de placements seront précisées en fonction de l'évolution du taux du marché monétaire.
- Décision n° 09/05/22 du 28 mai 2009 décidant d'abandonner le droit de préemption urbain n° 2009/07 concernant un bien situé section AB n° 14, 17, rue Victor Hugo à Brantôme.
- Décision n° 09/05/23 du 28 mai 2009 décidant d'abandonner le droit de préemption n° 2009/08 concernant un bien situé section G 948p et G 962p, situé au lieu « Chaboussier » à Brantôme.

- Décision n° 09/05/24 du 28 mai 2009 décidant de passer une convention de mise à disposition de l'ancien gymnase dit « demi-tonneau » à l'association « Tennis Club de Brantôme » pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2009 moyennant une participation forfaitaire unique de 200 €, payable la première année.
- Décision n° 09/05/25 du 28 mai 2009 décidant de passer une convention de mise à disposition de l'ancien gymnase dit « demi-tonneau » à l'association tennis club de Bourdeilles » pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juin 2009 moyennant une participation forfaitaire unique de 150 €, payable la première année.
- Décision n°09/05/26 du 28 mai 2009 décidant de déposer sur un compte à terme deux placements d'un montant de 50 000 € pour une durée maximale de 12 mois au taux nominal en vigueur – les modalités de placements seront précisées en fonction de l'évolution du taux du marché monétaire.
- Décision n ° 09/05/27 du 28 mai 2009 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux de la 10^{ème} tranche d'assainissement avec l'entreprise LAURIERE pour un montant de 7 927.44 € HT soit 9 481.21 € TTC.
- Décision n° 09/06/28 du 5 juin 2009 décidant de déposer sur un compte à terme quatre placements d'un montant de 50 000 € pour une durée maximale de douze mois au taux nominal en vigueur – les modalités de placements seront précisées en fonction de l'évolution du taux du marché monétaire.

III- Finances : Budget du service « assainissement »

Rapporteur : Monsieur Cyrille LIENARD

1°) Décision modificative n°1

Monsieur LIENARD explique à l'Assemblée qu'à la suite du remboursement des placements effectué sur le budget du service assainissement, il y a lieu de procéder aux ouvertures de crédits :

Section de fonctionnement

Recettes :

Produit des cessions	77/775	250 000 €
----------------------	--------	-----------

Dépenses :

Valeur comptable d'immobilisations	042/675	250 000 €
------------------------------------	---------	-----------

Section d'Investissement

Recettes :

Titres immobilisés : droit de créances	27/272	- 250 000 €
Titres immobilisés : droit de créances	040/272	250 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.
- Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

1°) Tarif du droit de place des camping-cars

Rapporteur : Monsieur Claude MARTINOT

Monsieur Claude MARTINOT explique à l'Assemblée qu'à la suite des travaux d'aménagement sur le terrain communal, récemment acheté, et destiné à accueillir les camping caristes, il conviendrait d'une part de donner un nom de baptême à l'aire de stationnement des camping cars et d'autre part de fixer le tarif du droit de place.

Le rapporteur indique que la commission « Travaux voirie » propose de lui donner l'appellation « Le Parc du Vert Galant ».

Il propose également de fixer le tarif du droit de place de cet emplacement à 3 € la nuitée et indique que le garde champêtre ou un agent habilité encaissera tous les matins les produits des droits de place dès le 1^{er} juillet dans l'attente de la mise en place d'un horodateur. Il précise qu'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place est déjà mise en place.

Il invite donc le Conseil à se prononcer sur ces deux propositions.

Considérant la volonté municipale de promouvoir le tourisme à Brantôme tout en valorisant et en protégeant ses espaces naturels ;

Considérant que la présence de camping cars en saison estivale mais également en hors saison est de plus en plus importante ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Donne un avis favorable au nom de l'aire de stationnement réservée aux camping cars portant l'appellation « le Parc du Vert Galant ».
- Fixe le tarif du droit de place des camping cars à 3 € la nuitée à compter du 01 juillet 2009 et accepte que l'encaissement des produits soit effectué par le garde champêtre ou par son remplaçant.
- Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les démarches en résultant.

Monsieur MARTINOT informe le Conseil qu'un vélo sera mis à la disposition du Garde Champêtre pour circuler dans la ville.

Le Conseil Municipal après une longue discussion décide à l'unanimité que l'aire de stationnement « parc du vert galant » désignera trois espaces distincts :

- parc du vert galant 1 : côté jardin
- parc du vert galant 2 : aire de jeux
- parc du vert galant 3 : camping cars.

Monsieur MARTINOT informe l'assemblée que la commune de Brantôme a été élue « commune de l'année » en 2003 pour l'accueil des camping-cars à Font Vendôme.

Madame le Maire indique qu'il faudra informer la commune de Bourdeilles du tarif du droit de place pour les camping-cars car elle souhaite appliquer les mêmes conditions.

IV- Salle d'animation

Rapporteur : Madame le Maire

1°) Désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la salle d'animation

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°2008/10/96 du 08 octobre 2008, le Conseil Municipal a acheté un ensemble immobilier sis à Peyrelevade afin d'aménager les locaux en salle d'animation.

Elle rappelle également que cette infrastructure fait défaut depuis de nombreuses années à notre commune riche de son patrimoine architectural et touristique.

En effet, la commune n'est pas en mesure d'accueillir des séminaires, des cérémonies officielles ou des manifestations culturelles d'ampleur régionale ; ce qui nuit tant à l'animation qu'à la vie économique de la commune.

De plus, les associations sont parfois obligées de louer des salles dans les communes voisines lorsqu'elles organisent des manifestations.

Madame le Maire indique qu'il serait nécessaire de recourir à une maîtrise d'œuvre pour conduire l'exécution de ce projet et invite le conseil à l'autoriser à lancer la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Elle indique que les crédits nécessaires à la maîtrise d'œuvre sont inscrits au budget et notamment l'article 2313 de l'opération 114.

Considérant le besoin pour notre ville d'une nouvelle salle d'animation qui permettra de redynamiser la vie associative, socio-éducative, artistique et culturelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec :

Pour : 14 voix : Mmes Monique RATINAUD, MM. Claude MARTINOT, François JEANNIOT Raymond BOUCAUD, Fabienne THORNE, Cyrille LIENARD, Malaurie GOUT DISTINGUIN, Yves ARLOT, , Michel CATINAUD, Philippe JUGE, Simon GELERNTER, Jean-Pascal RAINAUD, Marc CHASTENET DE GERY, Cédric LAVAUD

Abstentions : 2 voix : Mme Anne Marie CLAUZET, M. Pierre BOUFFIER

Contre : 2 voix : MM. Sébastien FARGES, Martial PEYROUNY

- Donne un avis favorable pour l'aménagement de la salle d'animation pour permettre aux nombreuses associations de la commune de disposer de locaux fonctionnels où elles pourront exercer leurs activités.
- Décide d'engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle d'animation.
- Autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents concernant la mise en œuvre de ce projet.

V- location de la salle des fêtes pour la période du 4 au 17 juillet 2009 à Madame JOULIA pour une exposition de peintures et sculptures.

Rapporteur : Madame le Maire.

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Marie JOULIA Galerie ART SUD, demeurant à Sept fonds à Villeneuve 12260 souhaiterait louer la salle des fêtes, pour la période du samedi 4 juillet au vendredi 17 juillet 2009, pour une exposition de peinture sculpture.
Madame le Maire propose de louer la salle des fêtes pour un montant de 460 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Fixe le montant de la location de la salle des fêtes à Madame Marie JOULIA, pour la période du 4 juillet au 17 juillet 2009 à 460 €.
- Charge Madame le Maire d'accomplir toutes les formalités en résultant.

Questions diverses

- Monsieur Sébastien FARGES demande que la convocation du Conseil Municipal lui soit adressée par courrier.
- Fusion de la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP).
Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier du 8 juin 2009 de la Trésorerie Générale de la Dordogne informant que la fusion de la Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale de la comptabilité publique (DGCP) a conduit à la création en 2008, de la Direction Générale des Finances Publiques. Les objectifs prioritaires de la réforme figure l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers en leur offrant un guichet fiscal unifié. Dans les communes où il n'existe pas de centre des impôts, un accueil fiscal est assuré par les trésoreries. La trésorerie de Brantôme verra ses compétences renforcées avec l'accueil fiscal de proximité en devenant un guichet auprès duquel les usagers pourront déposer tous leurs dossiers fiscaux, y compris ceux concernant le calcul de l'impôt, et établir les informations utiles sur le sujet fiscal en général.
- Compte rendu annuel d'exploitation 2008 du service de l'Eau potable établi par la société fermière SOGEDO.
- Compte rendu annuel d'exploitation 2008 du service de l'assainissement établi par la société fermière SOGEDO.
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ces comptes-rendus sont à leur disposition à la mairie.
- Travaux de dégagement du réseau souterrain qui passe sous le carrefour Angoulême-Thiviers prévus le samedi 20 juin 2009, par le comité départemental de spéléologie de Dordogne.
Monsieur MARTINOT informe le Conseil que le comité départemental de spéléologie de Dordogne doit réaliser la topographie du réseau souterrain qui passe sous le carrefour Champagnac de Bélair- Angoulême pour dégager les conduites où circule le ruisseau souterrain le samedi 20 juin 2009.

- Madame le Maire communique les dates des manifestations qui auront lieu :
 - Randonnée culturelle Brantôme Valeuil-Bourdeilles prévue le samedi 20 juin 2009 à partir de 10 heures au jardin des Moines.
 - Spectacle claquettes le samedi 20 juin 2009, à 21 heures, place d'Albret.
 - Fête de la musique le dimanche 21 juin 2009 organisée par l'Association des commerçants.
 - Conte musical « cinq saisons sans Vivaldi » organisé par le Conservatoire Départemental de dimanche 21 juin 2009 à 16 heures.

- Madame le Maire informe le Conseil informe l'assemblée que les enfants de l'école maternelle ainsi que leurs maîtresses sont heureux d'inviter le conseil à leur kermesse le vendredi 26 juin 2009 à partir de 16h30 dans la cour de l'école.
- Madame le Maire informe l'Assemblée que l'atelier théâtre du Centre Socio Culturel du Brantômois invite le conseil le 24 juin 2009 à 20h30 au dortoir des moines pour une représentation théâtrale « voyage ».
- Madame le Maire informe l'assemblée que la troupe du Centre Socio Culturel du Brantômois, la compagnie « passage à l'acte » se produira le 19 juin 2009 à 20 heures 30 à la salle des fêtes de Saint Front d'Alemps.
- Monsieur Philippe JUGE demande à Madame le Maire si la commune a pris la décision d'acheter un défibrillateur pour une assistance d'urgence pendant la saison estivale. Monsieur Simon GELERNTER propose de participer pour moitié à l'achat du défibrillateur et Monsieur JUGE se charge de trouver l'autre moitié du financement auprès d'une association.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire.

Monique RATINAUD.

Le secrétaire de séance.

François JEANNIOT.